

**AUTORISATION DE CONSULTATION DES DONNEES CAF/MSA
VIA LA PLATEFORME INTERNET
ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

Je soussigné(e).....

Responsable légal des enfants :

.....

.....

.....

Demeurant :

Code postal : Ville :

N° d'allocataire CAF / MSA :

J'autorise les agents Accueil Familles du service Périscolaire de la ville de Charleville-Mézières à consulter, via la plateforme CAF Partenaire Pro ou MSA Partenaire Pro mes informations en ligne pour le calcul du Quotient Familial en cours lors de l'inscription.

Les agents s'engagent :

- à respecter les règles de confidentialité qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la CNIL en date du 16 février 2014.
- à respecter les règles régissant le secret professionnel lors de la consultation et de l'utilisation des informations individualisées présentes sur la base de données.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERI/EXTRA-SCOLAIRES

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils périscolaires, de l'étude, de la restauration scolaire et des accueils de loisirs et j'en accepte les conditions.

A, le

**AUTORISATIONS PARENTALES
POUR TOUTES LES PRESTATIONS PERISCOLAIRES 2025/2026**

NOM DES ENFANTS :

.....

.....

.....

NOM DU RESPONSABLE LEGAL :

J'autorise mes enfants à participer aux sorties périscolaires et extrascolaires organisées par le Service Périscolaire de Charleville-Mézières.

Je n'autorise pas mes enfants à participer aux sorties périscolaires et extrascolaires organisées par le Service Périscolaire de Charleville-Mézières.

J'autorise la publication de tous supports de communication (photos, films, brochures, réseau internet de la ville, ...) réalisés lors des activités municipales sur lesquels apparaissent mes enfants.

Je n'autorise pas la publication de tous supports de communication (photos, films, brochures, réseau internet de la ville, ...) réalisés lors des activités municipales sur lesquels apparaissent mes enfants.

Pour les enfants de CP au CM2 :

J'autorise mes enfants à repartir seuls après les activités périscolaires et extrascolaires.

Je n'autorise pas mes enfants à repartir seuls après les activités périscolaires et extrascolaires.

A....., le.....

DEROGATION ANNUELLE

Les familles qui, pour des raisons professionnelles, ne peuvent pas reprendre leurs enfants à 18h00 en temps périscolaire et à 17H00 les mercredis, les petites et les grandes vacances, peuvent bénéficier d'un temps de prise en charge supplémentaire.

Je souhaite bénéficier d'une dérogation pour obligation professionnelle :

Sur le temps périscolaire, de 18h00 à 18h30

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Sur les mercredis et les vacances, de 17H00 à 17h45

Mercredis

Petites Vacances

Grandes Vacances

A....., le.....